



Pou **belle** la vie

ÉDITO

Chères habitantes,
chers habitants,

Cette fin d'année marque une étape importante pour notre syndicat. Le SICTOM évolue: il accueille de nouvelles communes et change de nom pour mieux refléter son périmètre et ses ambitions.

Mais si le nom change, l'essentiel demeure: la continuité d'un service public de qualité, assuré par les mêmes équipes engagées à vos côtés. Nos valeurs, notre mission et notre proximité restent inchangées. Chaque jour, nous travaillons pour garantir la collecte et la valorisation de vos déchets, dans le respect de l'environnement. Dans cette évolution, la sécurité reste un axe majeur de notre action. Nous veillons à ce que nos collectes se déroulent dans des conditions sûres, tant pour nos agents que pour les usagers, notamment sur les routes lors des tournées.

Cet engagement est au cœur de nos pratiques et continuera de guider nos décisions.

En ce mois de décembre, je souhaite à chacune et chacun d'entre vous de passer de très belles fêtes de fin d'année, dans un esprit de solidarité et de respect de notre environnement. Ensemble, continuons à faire du SICTOM un acteur engagé au service de tous.

Benoît Petitprez,
Président du SICTOM



9 rue André Ampère
ZI du Pâtis
78120 Rambouillet
le matin de 9 heures
à 12 h 30, du lundi
au vendredi.

N° Vert 0 800 49 50 61

<https://www.sictomsudyvelines.fr>

<https://www.facebook.com/profile>

Syndicat Intercommunal de Collecte
et de Traitement des Ordures Ménagères
Sud Yvelines



SICTOM Sud Yvelines, un nouveau nom, la même équipe à vos côtés

L'ACTUALITÉ DU SICTOM

L'évolution du SICTOM

Fort d'une belle dynamique, le SICTOM voit son périmètre d'intervention s'agrandir à partir du 1^{er} janvier 2026. Avec six nouvelles adhésions, le syndicat va maintenant assurer la gestion de la collecte des déchets pour 45 communes.

Pour marquer ce changement, un nouveau nom semble plus approprié puisque désormais la quasi-totalité du sud du département est couverte. Le syndicat intercommunal devient donc SICTOM Sud Yvelines.

Les six nouvelles communes qui nous font confiance sont réparties sur deux intercommunalités. Gambaiseuil et Mittainville sont des communes de la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires. Le Mesnil-Saint-Denis, Milon-la-Chapelle, Saint-Lambert des Bois et Saint-Forget sont des communes de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC). Bienvenue à ces nouveaux habitants qui vont bénéficier de notre gestion mutualisée

et durable des déchets. Ils accèdent ainsi, au quotidien, à l'ensemble de nos services dont le soutien au compostage et l'accès aux déchèteries. Ces usagers et les scolaires du secteur se verront aussi proposer l'ensemble de nos actions de prévention.

Bien entendu, si notre nom change, la même équipe reste à vos côtés. Notre engagement demeure celui d'une réelle proximité et d'un service soucieux de répondre à vos besoins et à vos demandes.

Vous découvrirez progressivement la nouvelle signalisation SICTOM Sud Yvelines sur nos véhicules et nos différents canaux de communication: calendrier de collecte des déchets, site internet et réseaux sociaux.

Notre engagement demeure celui d'une réelle proximité et d'un service soucieux de répondre à vos besoins et à vos demandes.

Le nouveau centre de tri de Dreux

Le centre de tri des emballages de Dreux a été entièrement rénové et agrandi. Seul et unique en Eure-et-Loir, ce site symbolise une volonté d'autonomie, de performance et la conservation des emplois locaux.

Comme l'explique Émeline Dolly, « Avec une capacité de traitement de 30 000 tonnes d'emballages, le site augmente sa performance de 25 % et surtout, il accroît la valorisation des matières traitées. » Pleinement opérationnel en janvier 2026, la modernisation du centre permet ainsi de mieux trier, notamment les petits emballages.

Le centre de tri est exploité en délégation de service public par l'entreprise française PAPREC. Tous les types d'emballages ménagers, y compris ceux introduits par l'extension des consignes de tri (films plastiques, pots, barquettes) sont séparés. La chaîne de tri mécanique, optique et manuelle,



garantit une séparation fine en 12 catégories de matériaux. « Ces opérations débouchent sur le recyclage d'acier, d'aluminium, de papier et carton, de plastiques PET et PEHD, de briques alimentaires », précise

Émeline. « Par exemple, 96 % du papier est capté et les produits récupérés sont de bien meilleure qualité ». Voilà comment optimiser la valorisation des déchets.

Quelques rappels de consignes à propos de vos bacs bleus ou jaunes

Pour les cartons, les dimensions maximales autorisées sont de 60 cm x 60 cm. En effet, les cartons trop grands se coincent dans la trémie. Au-delà de cette taille, portez-les à la déchèterie, secs, vidés et pliés. Vous pouvez maintenant y déposer les boîtes vides de médicaments, après avoir séparé l'emballage carton, la plaquette en aluminium et la notice papier. Tout va dans le même bac, le tri s'effectue ensuite au centre. De même, inutile désormais de trier à part les capsules en aluminium à usage unique destinées aux machines à café. Elles ne sont plus reprises en déchèterie mais vont directement dans le bac emballage !

UNE COMMUNE, UNE ACTION

Sécurité renforcée pour la collecte des déchets le long de la Nationale 10

Toujours soucieux de la sécurité de ses agents comme des usagers, le SICTOM a modifié le système de collecte le long de la Nationale 10, au niveau de la commune des Essarts-le-Roi.

Le passage des véhicules de collecte ne se fait pas toujours sans danger, et certains lieux présentent des risques particulièrement élevés. C'est notamment le cas sur les grands axes routiers comme la Nationale 10, où le camion de collecte était contraint de se stationner directement sur la chaussée. Pendant que le ripper descendait pour prendre le bac et le vider dans le camion, il se retrouvait exposé à une circulation dense et rapide. À tout moment, un accident pouvait survenir : le ripper risquait d'être percuté, tout

Plus de 40 habitations, réparties sur les deux côtés de la quatre-voies, sont ainsi desservies.

comme les automobilistes qui pouvaient être surpris par l'arrêt du véhicule ou par les manœuvres de collecte.

Plus de 40 habitations, réparties sur les deux côtés de la quatre-voies, sont ainsi desservies.

Il a donc été décidé d'arrêter le ramassage dans ces conditions et des points de collecte collectifs ont été installés en lieux sûrs. Ce nouveau dispositif, mis en place pour garantir la sécurité de tous, est désormais opérationnel et utilisé par les usagers.

La CRAMIF (Assurance Maladie – Île-de-France) a accompagné le SICTOM dans cette évolution et salué l'initiative pour sa contribution à la sécurité des agents et des habitants. Ce travail a été présenté au Club Collecte 78, où la CRAMIF

a félicité le SICTOM et annoncé son intention de valoriser ce mode opératoire comme exemple de bonne pratique.



Lutter contre les dépôts sauvages : un enjeu environnemental, financier et collectif

Gravats, peinture, pneus... Les dépôts sauvages se multiplient. Pour y faire face, la police municipale, et la gendarmerie des Yvelines agissent sur le terrain, tandis que le SICTOM et le SITREVA rappellent les solutions accessibles à tous pour éviter ces pratiques.

Les dépôts sauvages ont un impact direct sur l'environnement : pollution des sols et des eaux, atteinte à la biodiversité, dégradation des paysages... Mais ils représentent aussi un coût important pour les communes, qui doivent mobiliser du personnel et des moyens pour les ramasser, souvent en urgence.

À cela s'ajoute le coût de traitement des déchets, qui est loin d'être négligeable. Chaque tonne collectée doit être triée, transportée et traitée dans des installations spécialisées, ce qui pèse sur les finances publiques — et donc indirectement sur les contribuables.

Pour renforcer la lutte, la gendarmerie des Yvelines a mis en place des dispositifs

Le SICTOM propose des rendez-vous gratuits pour la collecte des encombrants

spécifiques, détaillés dans l'encadré ci-contre.

Côté sanctions, les contrevenants s'exposent à une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 €, voire davantage en cas de récidive ou de dépôt en véhicule. Des poursuites judiciaires peuvent également être engagées.

En complément, le SICTOM propose des rendez-vous gratuits pour la collecte des encombrants et des déchets électriques et électroniques (DEEE), afin d'éviter les dépôts illicites. Le SITREVA, de son côté, met à disposition plusieurs déchèteries de proximité, accessibles aux habitants pour un dépôt sécurisé et réglementé.

La gendarmerie en action contre les dépôts sauvages

Face à la recrudescence des dépôts sauvages, le groupement de gendarmerie départementale des Yvelines renforce ses actions pour protéger l'environnement et soutenir les communes. Aux côtés des collectivités, elle joue un rôle moteur dans la lutte contre ce fléau.

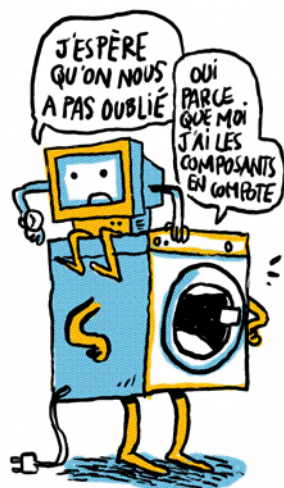


Gravats, pots de peinture, pneus, baignoires... Des déchets de tous types sont régulièrement abandonnés sur le territoire, souvent par des professionnels du BTP peu scrupuleux.

Pour aider les mairies, la gendarmerie a mis en place le dispositif **GEND'VERT**, un fil de discussion dédié à la vigilance environnementale. Elle a également créé le groupe **SYLVE**, spécialisé dans les enquêtes liées aux atteintes à l'environnement : pollutions, trafics d'animaux, infractions liées à la chasse ou à la pêche... Sur le terrain, les militaires repèrent les dépôts souvent dissimulés grâce à des patrouilles à cheval et des motos vertes, capables d'intervenir sur des zones difficiles d'accès.

Les encombrants

Le SICTOM propose la collecte des encombrants et des déchets électriques et électroniques (DEEE) sur rendez-vous. Pour cela, contactez le numéro vert 0800 49 50 61 et déposez vos objets la veille au soir. C'est gratuit pour les particuliers. Vous trouvez la liste des encombrants acceptés et non autorisés sur le site : <https://www.sictomregion-rambouillet.com/type-dechets/objets-encombrants/>



Infos pratiques : pneus, produits de bricolage et sapins en déchèterie

Les pneus de véhicules légers, sans jantes, peuvent être déposés en déchèterie, dans la limite de 4 pneus par foyer et uniquement pour les particuliers. Ils doivent être propres, secs, entiers (non découpés) et déjantés, sans trace de terre, gravats ou huile.

Les produits de bricolage tels que peintures, solvants, colles, mastics, acides ou enduits sont également acceptés, à condition d'être déposés dans les conteneurs spécifiques prévus à cet effet. Pour plus d'informations, consultez le site du SITREVA : <https://www.sitreva.fr>.

Enfin, les **sapins de Noël**, une fois les fêtes passées, doivent eux aussi être déposés en déchèterie, afin d'être valorisés dans des filières adaptées.

Expérimentation de la collecte de déchets d'amiante

Pour étudier la faisabilité d'une collecte de déchets d'amiante, SITREVA a proposé aux particuliers une journée spécifique de dépôts le 1^{er} octobre 2025.

Ce jour-là, la déchèterie de Saint-Arnoult-en-Yvelines a été exclusivement réservée à cet objectif. Seuls les déchets contenant de l'amiante emprisonné dans du ciment ont été acceptés. Avec 42 rendez-vous, cette opération a permis de récolter 7,7 tonnes

de déchets, soit 300 plaques de fibrociment, 10 jardinières et 30 tuyaux. Les déposants sont venus des Yvelines, mais aussi de l'Eure-et-Loir.

L'ensemble des particuliers s'est montré très satisfait de cette expérimentation. Les usagers pensent qu'une telle collecte devrait être renouvelée régulièrement. Sitreva va étudier la possibilité de pérenniser ce type d'opération.



L'idéal serait d'effectuer un roulement sur ses différents sites pour assurer une bonne proximité des personnes souhaitant déposer.

Sensibiliser les plus jeunes au gaspillage alimentaire

Pour l'avoir souvent constaté, une mesure de prévention présentée aux enfants atteint souvent deux objectifs. D'une part, les jeunes sont en général très sensibles aux messages et une fois les bons gestes adoptés, ils les conservent devenus adultes. D'autre part, ce sont d'excellents transmetteurs qui réussissent à convaincre leurs parents de changer leurs habitudes.

Pour ces raisons, le SICTOM a lancé une nouvelle animation pour les écoles sur le thème du gaspillage alimentaire.

Lors de l'atelier, les élèves découvrent qu'une part importante de nos déchets est constituée d'aliments encore emballés et non consommés : sur 20 kg de déchets, 7 kg sont directement liés au gaspillage alimentaire. À travers un jeu de tri, ils doivent classer des images d'aliments

selon qu'il s'agit ou non de gaspillage : une barquette de viande pleine, une part de pizza, un trognon de pomme, une orange pourrie, etc.

Les chiffres sont parlants : les aliments les plus gaspillés sont aussi les plus courants dans nos assiettes — légumes (21 %), fruits (13 %), produits laitiers (13 %), pain (13 %), lait (12 %) et viande (11 %).

Pourtant, des solutions sont simples à mettre en place.

Avant d'acheter : Faire une liste de courses. Vérifier les stocks. N'acheter que ce dont on a vraiment besoin. Faire attention aux promotions alléchantes. Choisir les fruits et légumes de saisons et locaux.

Bien ranger et conserver les aliments : Au bon endroit dans le frigo, dans les placards ou à l'air libre. Consommer d'abord les produits les plus anciens. Congeler.

Cuisiner anti-gasti : Cuisiner les restes. Pas de trop grandes quantités. Utiliser les fruits et légumes trop mûrs pour des soupes ou des compotes.

À la maison comme à la cantine, les enfants comprennent vite qu'il est important de finir son assiette. Pour cela, toujours prendre selon son appétit et penser au plaisir de manger.



une collecte à domicile qui a du sens

L'association Ressources & Vous peut récupérer des meubles encombrants et en bon état à votre domicile. C'est un service très apprécié qui simplifie la vie notamment en cas de déménagement et permet à d'autres personnes d'acquérir des objets à moindre coût. Pour autant, il convient de suivre un process précis pour en bénéficier. Vous devez réaliser votre demande sur le site de la recyclerie et bien joindre des photos des objets à récupérer.



En effet, l'association doit répondre le mieux possible à toutes les demandes tout en optimisant les déplacements et la logistique. Notez que suivant les cas, un devis peut être envisagé.

Comme le rappelle Ressources & Vous : « Nous prenons tout ce qui est en bon état, à l'exception des cassettes VHS, des matelas usagés et des produits chimiques ! ». Les missions de la recyclerie, des déchèteries et du SICTOM sont donc tout à fait complémentaires. www.ressourcesetvous.org